

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2023 / 2024

Classe en 2023/2024 : _____

ELEVE

Nom..... Prénom..... Sexe F M
Date de naissance...../...../..... à Dépt. (en chiffres).....
Adresse.....
Code postal : Ville : Tél domicile : ____ ____ ____ ____

RESPONSABLES LÉGAUX - AUTORITÉ PARENTALE

RESPONSABLE 1 : Mère Père Tuteur Autre :.....

Nom et prénom :
Adresse si différente de l'enfant :
Profession : Entreprise/Lieu travail : Tél travail :
Portable : Adresse mail :

RESPONSABLE 2 : Mère Père Tuteur Autre :.....

Nom et prénom :
Adresse si différente de l'enfant :
Profession : Entreprise/Lieu travail : Tél travail :
Portable : Adresse mail :

Situation de famille : mariés divorcés vie commune Pacs séparés veuf(ve) célibataire

• Si divorcés ou séparés, l'autorité parentale est-elle conjointe ? OUI NON

Modalités et jours de garde de la mère	Modalités et jours de garde du père

(En cas de changement, joindre un extrait de la décision de justice précisant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale : cf circulaire n° 94-149 du 1er avril 1994). Les parents qui ne vivent pas au même domicile que leur enfant et qui voudraient recevoir les bulletins scolaires joignent à ce dossier 4 Enveloppes timbrées au format A5 avec l'adresse à laquelle nous devons leur envoyer la copie des bulletins.

PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ DE JOINDRE LES RESPONSABLES

Ces personnes sont autorisées à venir chercher les enfants à l'école et signeront une décharge

Noms et Prénoms	En qualité de	N° de téléphone
1-		
2-		

INFORMATIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Régime : Demi-pensionnaire Lundi Mardi Jeudi Vendredi ou Externe

Accueil Périscolaire : Lundi Mardi Jeudi Vendredi - **Matin** OUI NON - **Soir** OUI NON

Transport scolaire : OUI NON N° de car si connu : _____

COMPOSITION DE LA FAMILLE (autres frères et sœurs)

Nom Prénom..... Année naissance..... Situation actuelle
Nom Prénom..... Année naissance..... Situation actuelle
Nom Prénom..... Année naissance..... Situation actuelle

CATÉCHESE – CULTURE CHRÉTIENNE (Pour les élèves de CE2-CM1-CM2)

SOUHAIT* dans le cadre de la pastorale : **A compléter obligatoirement pour les élèves de CE2-CM1 et CM2**

Culture chrétienne

Catéchèse

Les familles souhaitant inscrire leur enfant en préparation à la première communion peuvent le faire auprès de la paroisse dès le CE1 ou après avoir suivi deux années le groupe en catéchèse.

M se propose d'assumer un groupe de catéchèse auprès des élèves (CE2 au CM2) : OUI NON

Si oui un grand merci, nous vous souhaitons la bienvenue.

CHARTRE INFORMATIQUE et COMMUNICATION

- Avons pris connaissance de la charte d'utilisation Informatique/internet de l'école et en acceptons les termes.
- Avons pris connaissance de la charte de communication de l'école et en acceptons les termes.

AUTORISATIONS PHOTOS – SORTIES ET ACTIVITÉS SCOLAIRES

Conformément à la loi, art 9 du code civil sur le « droit à l'image et au son », et à l'article 121-2 du code de la propriété intellectuelle, à utiliser les photographies, films et œuvres originales réalisés dans le cadre scolaire, sous la responsabilité de l'équipe éducative et sur lesquels peut figurer votre enfant.

	OUI	NON
Autorise (nt) l'École Ste Marie à ce que mon enfant soit photographié avec leur classe pour des photos scolaires (du groupe classe) proposées aux familles.		
Autorise(nt) l'École Sainte Marie à reproduire, représenter ou diffuser pour ses actions de Communication sur la plaquette de l'école ou des articles de journaux : les photographies, films, travaux et productions de mon enfant réalisés dans le cadre de ses activités scolaires et périscolaires.		
Autorise(nt) l'École Sainte Marie à utiliser les informations collectées pour exercer son droit d'inscription, de suivi et de facturation aux différents services.		
Autorise(nt) l'École Ste Marie à ce que mon enfant soit photographié au cours des activités ou sorties de classe pour des photos sur le site de l'école .		
Autorisent l'École Sainte Marie à diffuser en interne dans le cadre d'une exposition, du journal de l'école, d'une invitation, les supports audiovisuels ou photos.		
Autorise(nt) leur enfant à participer à toutes les sorties scolaires organisées par l'enseignant et l'école dans le cadre de ses activités pédagogiques et éducatives (hors séjour avec nuitées)		
Autorise(nt) leur enfant du CE2, CM1 ou CM2 à sortir seul de l'établissement après la fin des classes (il aura une carte verte*) : Tous les <u>LUNDIS</u> <input type="checkbox"/> <u>MARDIS</u> <input type="checkbox"/> <u>JEUDIS</u> <input type="checkbox"/> <u> VENDREDIS</u> <input type="checkbox"/> <i>*La carte verte sera remise aux enfants à la rentrée et à compléter par les parents</i>		
Autorise(nt) leur enfant du primaire (cycle 2, CP et CE1) à sortir de l'établissement après la fin des classes accompagné de son grand frère ou de sa grande sœur (élève de Sainte-Marie ou pas) (il aura une carte orange*) : Tous les <u>LUNDIS</u> <input type="checkbox"/> <u>MARDIS</u> <input type="checkbox"/> <u>JEUDIS</u> <input type="checkbox"/> <u> VENDREDIS</u> <input type="checkbox"/> <i>*La carte orange sera remise aux enfants à la rentrée et à compléter par les parents</i>		

En soumettant ce formulaire nous acceptons que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la gestion des élèves.

Ces autorisations sont valables pour l'année scolaire 2023/2024. Vous pouvez modifier à tout moment les choix faits ci-dessus par courrier adressé à la Cheffe d'Etablissement.

Fait à Le Landreau, le

Signatures des responsables légaux de l'enfant précédées de la mention « lu et approuvé »,